

SERVICE: Egalité des Chances

Nombre d'exemplaires : 5

Visa du Service:

Visa de M. la Directrice générale f.f.:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 29 avril 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° . VERVI.BUS - Convention d'extension du service aux utilisateurs disonais.

LE CONSEIL,

Attendu que les Autorités Communales disonaises souhaitent que les utilisateurs domiciliés sur leur commune puissent bénéficier du service ;

Attendu que le Collège communal de la Commune de Dison a marqué son accord pour intervenir financièrement dans le coût d'utilisation du service en limitant leur participation à deux trajets aller-retour par personne et par semaine, ainsi qu'une participation financière aux coûts du fonctionnement du service à concurrence d'un montant forfaitaire mensuel de 500 €;

Compte tenu de la proximité de la zone géographique limitrophe au territoire de Verviers ;

Conformément à l'article L1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu, la décision du Collège Communal du 24 avril 2019 ;

Vu l'avis émis par la Section « Santé, Affaires Sociales, Lutte contre la Pauvreté et Egalité des Chances » en sa séance du 25 avril 2019 ;

Par * voix contre * et * abstentions;

ADOPTE

Telle que reprise en annexe, la convention d'autorisation d'utilisation du Vervi.Bus et de prise en charge par la commune de Dison des coûts d'utilisation du service pour les usagers disonais.

La présente délibération sera transmise aux Autorités Communales disonaises.

PROJET soumis au Conseil communal